



COMMUNE DE HEMEVILLERS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Dominique YDEMA, Christian BAILLON, François CREPY, Julien DEBUYSSCHER, Christine DEPOORTER, Emilie DE SMET, Ludovic DORLE, Nicolas MOUNEY, Lou SARAIVA.

Était absent : Franck SAINT OMER.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Date de convocation : 09 janvier 2023

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur YDEMA Dominique, Maire.

Madame Emilie DE SMET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

APPROBATION du Procès-Verbal du 08 décembre 2022

Le procès-verbal du 08 décembre 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Délibération C.M. n° 16012023_01

Demande de subvention auprès de la CCPE - volet transition écologique - opération bâtiment communal

Le Maire signale au Conseil municipal que bâtiment communal est en bois, sans aucune isolation ni chauffage. Il devient donc nécessaire d'engager des travaux afin d'isoler le bâtiment, d'amener du chauffage et de créer une ouverture pour la pose d'une fenêtre. A ce stade, le scénario retenu présente un budget travaux estimatif qui s'élève à 32 411.94 HT.

Le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées mène une politique de soutien financier à ses communes. Ainsi, la CCPE a instauré un fonds de

concours au bénéfice des communes membres, tel que codifié à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettant la participation financière de l'EPCI pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des communes membres, relatif à la transition écologique.

Le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds est de 100 000€, reparti au prorata de la population DGF et de la taille de la commune. Le fonds est à disposition des communes membres qui peuvent présenter des projets d'investissements se rapportant la transition écologique : matériels, travaux (bâtiment, voirie et aménagement) et études préalables à des travaux (qui n'ont pas fait l'objet d'un début d'exécution). La part attribuée à la commune pour 2023 est de 4 551,00 euros.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Communauté des communes de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CCPE** au titre de la Transition écologique, pour le financement des travaux sur le bâtiment communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 08122022_02

Demande de subvention auprès de la CCPE - volet transition écologique - opération remplacement fenêtre mairie
--

Le maire explique au Conseil Municipal la nécessité de commencer à changer les menuiseries de la mairie. Il propose de remplacer la fenêtre qui se trouve au niveau de l'accueil - façade arrière de la mairie. Cette fenêtre est ancienne et non isolée, il y a une grande déperdition de chaleur, ce qui n'est ni économique, ni écologique.

Le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées mène une politique de soutien financier à ses communes. Ainsi, la CCPE a instauré un fonds de concours au bénéfice des communes membres, tel que codifié à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettant la participation financière de l'EPCI pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des communes membres, relatif à la transition écologique.

Le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds est de 100 000€, reparti au prorata de la population DGF et de la taille de la commune. Le fonds est à disposition des communes membres qui peuvent présenter des projets d'investissements se rapportant la transition écologique : matériels, travaux (bâtiment, voirie et aménagement) et études préalables à des travaux (qui n'ont pas fait l'objet d'un début d'exécution). La part attribuée à la commune pour 2023 est de 4 551,00 euros.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CCPE** au titre de la Transition écologique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_03

Demande de subvention auprès de la CCPE au titre du Fonds de concours - opération aire de jeux

Le Maire précise au Conseil municipal que la commune envisage de procéder à la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans. La commune ne dispose pas de structure de jeux pour les enfants sur son territoire et envisage d'installer ces ouvrages au niveau du City Stade.

Le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées mène une politique de soutien financier à ses communes. Ainsi, la CCPE a instauré un fonds de concours « Aide aux petites communes » au bénéfice des communes membres, permettant la participation financière de l'EPCI pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des communes membres. Le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds est de 5 000 € par commune bénéficiaire.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Communauté des communes de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CCPE au titre du Fonds de concours aide aux petites communes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_04

Demande de subvention auprès de la CCPE au titre du Fonds de concours - pose système alarme

Le Maire propose au Conseil municipal de faire la pose d'un système d'alarme anti intrusion dans la Mairie et la salle polyvalente.

Le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées mène une politique de soutien financier à ses communes. Ainsi, la CCPE a instauré un fonds de concours « Aide aux petites communes » au bénéfice des communes membres, permettant la participation financière de l'EPCI pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des communes membres. Le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds est de 5 000 € par commune bénéficiaire.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Communauté des communes de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CCPE au titre du Fonds de concours aide aux petites communes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_05

Demande de subvention auprès de la CCPE au titre du Fonds de concours - remplacement marteau tinteur

Le Maire indique au Conseil municipal que le technicien de l'entreprise HUCHEZ, en charge de la maintenance du clocher, a constaté que le marteau tinteur était détérioré. Il s'agit d'une pièce importante pour le fonctionnement de la cloche. Il est proposé de le remplacer. Le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées mène une politique de soutien financier à ses communes. Ainsi, la CCPE a instauré un fonds de concours « Aide aux petites communes » au bénéfice des communes membres, permettant la participation financière de l'EPCI pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des communes membres. Le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds est de 5 000 € par commune bénéficiaire.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Communauté des communes de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CCPE au titre du Fonds de concours aide aux petites communes
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Délibération C.M. n° 16012023_06

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise - aménagement rue de l'Eglise

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal d'effectuer des travaux d'aménagement du dernier tronçon de la rue de l'Eglise. Les travaux envisagés sont les suivants :

- pose de bordures
- reprofilage du fond de forme
- pose d'un enrobé noir

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise sur le volet voirie et réseaux divers à hauteur de 33%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'opération aménagement rue de l'Eglise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_07

Demande de subvention DETR - aménagement rue de l'Eglise

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal d'effectuer des travaux d'aménagement du dernier tronçon de la rue de l'Eglise. Les travaux envisagés sont les suivants :

- pose de bordures
- reprofilage du fond de forme
- pose d'un enrobé noir

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur le volet voirie, réseaux et travaux divers à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'opération aménagement rue de l'Eglise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_08

Demande de subvention DETR - opération bâtiment communal

Le Maire signale au Conseil municipal que bâtiment communal est en bois, sans aucune isolation ni chauffage. Il devient donc nécessaire d'engager des travaux afin d'isoler le bâtiment, d'amener du chauffage et de créer une ouverture pour la pose d'une fenêtre.

A ce stade, le scénario retenu présente un budget travaux estimatif qui s'élève à 32 411.94 HT.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur le volet équipements et bâtiments communaux et intercommunaux à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention au titre de la DETR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_09

Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France - opération bâtiment communal

Le Maire signale au Conseil municipal que bâtiment communal est en bois, sans aucune isolation ni chauffage. Il devient donc nécessaire d'engager des travaux afin d'isoler le bâtiment, d'amener du chauffage et de créer une ouverture pour la pose d'une fenêtre.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France au titre du Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention au titre Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_10

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - installation poteau incendie rue des Prairies

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis 2017, la défense incendie doit répondre aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre les incendies (RDDECI).

Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage. Afin d'améliorer la couverture de la commune en matière de défense extérieure contre l'incendie, il est proposé d'installer un poteau incendie dans la rue des Prairies.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise sur le volet alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'opération installation poteau incendie rue des Prairies,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_11

Demande de subvention DETR - installation poteau incendie rue des Prairies

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis 2017, la défense incendie doit répondre aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre les incendies (RDDECI).

Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage. Afin d'améliorer la couverture de la commune en matière de défense extérieure contre l'incendie, il est proposé d'installer une borne incendie dans la rue des Prairies.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR sur le volet sécurité des biens et des personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'opération installation borne incendie rue des Prairies,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération C.M. n° 16012023_12

Acceptation de dons et legs

Le Maire présente au Conseil Municipal le don d'un administré à la commune, à savoir 20 €.

Vu l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** le don d'un montant de 20 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne pouvoirs à cet effet.

Questions diverses :

1/ SIVOC - location de la salle polyvalente pour concert

2/ Signalement plusieurs problèmes au niveau de l'école - devis en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de Séance,

Emilie DE SMET

Le Maire,

Dominique YDEMA